



**Confédération  
des syndicats nationaux**

**Le Québec mérite mieux!**

Texte modifié à la suite de la réunion  
du conseil confédéral  
Montréal, 12 au 14 juin 2012



## Table des matières

Introduction.....	5
La crise étudiante.....	5
Conjoncture politique et sociale.....	10
La loi 12 : Une loi ignoble.....	17
La mobilisation syndicale .....	20
Aujourd’hui, où en sommes-nous .....	25
Le Québec mérite mieux ! .....	26



## Introduction

Le bureau confédéral, lors de sa réunion extraordinaire du 24 mai dernier, convoquée à la suite de l'adoption du projet de loi 78<sup>i</sup> a permis de faire un rappel succinct de la lutte étudiante, du cheminement de notre implication dans ce dossier et de l'attitude du gouvernement. On a pu prendre connaissance du contenu de la loi et des mesures envisagées pour la contester. On a également identifié certains rendez-vous auxquels nous pourrions être conviés dans cette crise qui va au-delà du conflit étudiant. Les délégué-es au bureau confédéral ont adopté la résolution suivante :

*Qu'à la réunion du conseil confédéral de juin un texte de réflexion portant sur l'analyse de la conjoncture politique et sociale, la poursuite de la mobilisation contre la loi 12, les perspectives d'action, la préparation de la prochaine élection, la mobilisation syndicale incluant la grève sociale soit présenté ainsi qu'un plan de travail visant à partager avec les organisations affiliées et leurs membres l'analyse sociale et politique adoptée par le conseil confédéral.*

Le premier ministre, Jean Charest, a beau faire des appels au calme et prétendre que la loi répressive, adoptée par son gouvernement fera son œuvre, l'échec des récentes négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes, dans lesquelles certains ont mis beaucoup d'espoir, laisse présager un été plutôt bruyant et une rentrée scolaire mouvementée. La mise en application de cette résolution ne s'en trouve que plus pertinente.

Le texte qui suit vous propose donc un retour sur la lutte étudiante, qui prend de plus en plus l'allure d'une crise sociale, et une analyse de la conjoncture sociale et politique à partir des choix faits par les gouvernements du Québec et du Canada et de leurs impacts sur nos acquis démocratiques, sociaux et économiques. Nous reviendrons également sur la loi 12 (projet de loi 78), ses effets, ce qui a été fait pour la rendre inopérante et ce qu'il nous faudra prévoir dans les prochains mois pour contrer ces effets. Il sera question de la préparation de la campagne électorale, de notre capacité d'agir et de notre degré d'implication. Enfin, nous traiterons de l'importante question de la mobilisation syndicale, des alliances et finalement de la grève sociale comme moyen pour faire valoir nos revendications.

Ces analyses et réflexions, une fois partagées par le conseil confédéral devront se poursuivre dans les organisations affiliées. Un processus de consultation de nos syndicats sera proposé à cet effet.

## La crise étudiante

La crise étudiante n'a pas commencé ce printemps. Déjà dans son budget 2010-2011, le ministre Bachand annonçait son intention d'augmenter plusieurs tarifs et de procéder à une hausse accélérée, fortement dénoncée, des droits de scolarité pour 2012. Il avisait également de son intention de rencontrer les partenaires du secteur de l'éducation pour en fixer les modalités. Il faut rappeler que depuis septembre 2007, une augmentation de 50 \$ par session s'appliquait, représentant ainsi une hausse de 30 % en 2012.

Une rencontre des partenaires sociaux économiques sur le financement des universités a été convoquée le 6 décembre 2010. Malheureusement, il n'était pas question d'y débattre de la pertinence de la hausse annoncée des droits de scolarité ni de son remplacement par d'autres mesures pour régler leur mal-financement. C'est pourquoi les associations étudiantes et les organisations syndicales ont quitté cette consultation bidon. Le gouvernement a fait la sourde oreille, la crise se dessine.

### ***Le développement de la crise***

Peu avant cette rencontre, en novembre 2010, l'Alliance sociale est formée. Composée des grandes organisations syndicales (CSN, FTQ, CSQ, CSD, SFPQ, SPGQ, APTS), de la FEUQ et de la FECQ, elle publiait une déclaration dans laquelle elle s'opposait farouchement aux mesures d'austérité contenues dans le budget, dont la hausse des droits de scolarité. « *La hausse des droits de scolarité est une fausse solution aux problèmes de financement de l'enseignement supérieur qui frapperait de plein fouet les étudiants les plus démunis et leur famille.* ». Dans la même foulée, d'autres groupes se sont aussi coalisés pour contrer le gouvernement.

Le gel des droits de scolarité est demeuré au cœur des revendications de l'Alliance sociale lors des consultations prébudgétaires de 2011 et de la manifestation du 12 mars 2011, organisée conjointement avec la Coalition opposée à la tarification et la privatisation sous le thème *Un budget équitable, une question de choix*. Au lendemain de ce rassemblement de plus de 55 000 personnes, le gouvernement a continué de faire la sourde oreille. C'est alors que les associations étudiantes ont indiqué leur volonté de résister. À ce moment, personne, pas même elles, ne soupçonnait que la mobilisation prendrait une telle ampleur.

La lutte étudiante est ainsi devenue, pour l'année 2011-2012, la priorité pour les membres de l'Alliance sociale. Ses travaux de l'automne ont porté principalement sur l'augmentation des droits de scolarité et les plans d'action des associations étudiantes qui lancaient un message clair aux organisations syndicales : cette mobilisation devait être celle des étudiants et leur implication doit se limiter à un appui sous différentes formes (soutien financier et logistique, présentation dans les instances, etc.).

Le premier test fut une grève d'une journée, accompagnée d'une manifestation le 10 novembre 2011. Précédée d'actions régionales à la grandeur du Québec, cette journée de grève a rejoint près de la moitié des étudiants et plus de 30 000 personnes ont participé à la manifestation, dont les membres de la CSN et de l'Alliance sociale. Pour certains, il s'agissait d'une mobilisation qui devait être confirmée après la période des Fêtes, pour d'autres, c'était l'étincelle annonçant un printemps plus chaud. Chose certaine, ce premier test fut couronné de succès.

Dès janvier, les associations étudiantes se sont hâtées à développer des moyens d'action et d'appui auprès des associations locales. Elles ont utilisé à grande échelle les réseaux sociaux et occupé l'espace médiatique. Le mouvement a pris de l'ampleur et le 22 mars, la presque totalité des étudiantes et des étudiants était en grève. On a assisté alors à la

plus grande manifestation étudiante du Québec où plus de 200 000 personnes étaient rassemblées. La CSN y était, notamment les membres du conseil fédéral et de plusieurs syndicats dont ceux du secteur de l'éducation. Une manifestation saluée par des ministres et le premier ministre pour son pacifisme, mais à laquelle ils ne donneront aucune suite.

Depuis le début, le gouvernement traite avec mépris les étudiantes et les étudiants de même que tous ceux qui font des représentations contre la hausse des droits de scolarité. Il prétend que la « consultation » du 6 décembre 2010 sur le financement des universités l'autorise à procéder, tant pis pour les absents!

Ce n'est que le 23 avril, au lendemain d'une autre grande manifestation rassemblant 250 000 personnes, après 11 semaines de grève durant lesquelles tout a été tenté pour briser le mouvement, (directives aux établissements de poursuivre les cours, invitation aux étudiants à prendre des injonctions pour avoir accès à leurs cours, négation de la démocratie étudiante, amalgame carré rouge et violence) que la ministre Beauchamp a daigné rencontrer les quatre associations étudiantes pour un blitz de 48 heures de négociation afin de tenter une sortie de crise. Des actes violents commis par quelques casseurs et la répression policière ont fait leur apparition dans les manifestations nocturnes qui deviennent quotidiennes. On connaît la suite. Le gouvernement a expulsé les représentants de la CLASSE sous prétexte qu'ils ne condamnaient pas la violence. Au lieu de se diviser et de faire ainsi le jeu du gouvernement, les associations étudiantes ont démontré une solidarité exemplaire. La FEUQ, la FECQ et la TACEQ ont refusé de négocier sans la présence de la CLASSE.

Le 27 avril, le gouvernement a décidé de négocier sur la place publique. Il a annoncé unilatéralement sa décision (ce n'est pas vraiment une proposition, car ces mesures vont s'appliquer) : d'étaler la hausse sur 7 ans au lieu de 5 ans, mais pour atteindre ses objectifs la hausse passera de 1 625 \$ à 1 778 \$ pour les mêmes périodes, d'améliorer les prêts et de mettre en place un comité pour étudier la gestion des universités. Scénario aussitôt rejeté par les associations étudiantes parce qu'il ne touchait pas le sujet de la contestation, soit les droits de scolarité.

Devant la pression sociale qui invite le gouvernement à discuter avec tous les étudiants et à la veille du conseil général du Parti libéral à Victoriaville, le gouvernement a convoqué le 4 mai, les associations étudiantes, la CSN, la FTQ, la CSQ, la CRÉPUQ et la Fédération des cégeps dans un ultime effort pour tenter de trouver une sortie de crise. Si le gouvernement espérait calmer le jeu, malheureusement les choses se sont passées différemment. Après plus de vingt heures de discussion sur fond d'images de manifestation violente, les parties (le gouvernement et les associations étudiantes) ont convenu d'une entente que les représentants des étudiants ont présentée aux assemblées générales sans la recommander à leurs membres. Malheureusement, dans les heures qui ont suivi, le premier ministre et sa ministre de l'Éducation ont présenté une interprétation restrictive de l'entente, et contredit celle faite par les porte-parole étudiants. Il n'en fallait pas plus, l'entente fut rejetée massivement.

Le 14 mai, à la surprise générale, madame Beauchamp démissionnait prétendant que la position des associations étudiantes se radicalisait et qu'elle ne faisait plus partie de la solution. Michelle Courchesne a pris la relève et convoqué une rencontre le 15 mai pour faire le point. Les représentants des associations étudiantes en sont ressortis satisfaits. Une lueur d'espoir est apparue. Elle sera de courte durée. Dès le lendemain, à la sortie d'une rencontre avec le premier ministre, madame Courchesne persistait dans la prétention que les positions des associations étudiantes s'étaient raffermies et qu'il faudrait beaucoup plus que des ajustements à l'entente du 4 mai pour arriver à un règlement. Le conseil des ministres a été convoqué pour étudier un projet de loi spéciale. Une fois de plus, les étudiantes et les étudiants ont été trompés.

### **Loi 12**

Déposée le 17 mai et sanctionnée le 18, la loi 12 (projet de loi 78) a pour effet de suspendre les sessions d'hiver pour les reporter à la mi-août, avec comme conséquence de relâcher la pression sur les associations étudiantes. Par contre, le volet répressif de la loi, contesté de toutes parts, n'est toujours pas appliqué à ce jour et est loin d'avoir calmé la grogne de la rue. Aux manifestations nocturnes quotidiennes qui se soldaient depuis quelque temps par des bris de vitrines et des arrestations massives, se sont ajoutées des manifestations de quartier familiales et pacifiques, au son des casseroles, et ce, dans toutes les régions du Québec et même ailleurs.

Les organisateurs des grands événements touristiques de l'été et le maire de Montréal s'inquiètent, crient à une saison menacée. La balle et la pression sont dans le camp du gouvernement qui n'a d'autre choix que de convoquer à nouveau les associations étudiantes pour une autre tentative de sortie de crise. Les discussions ont débuté le 28 mai. Trois jours plus tard, le gouvernement rompait les négociations (en gardant la porte ouverte !), malgré le fait que les associations étudiantes avaient présenté une proposition dite à coût nul pour le gouvernement. Cette dernière visait à financer la hausse pour deux ans, entièrement avec les crédits d'impôt pour études. Les étudiants compensaient eux-mêmes la hausse. Il n'y avait aucun impact pour le contribuable ni pour le financement des universités. Durant ces deux ans, un forum ou des États généraux devraient se tenir pour discuter de l'avenir des universités, incluant leur financement.

Il est clair que le gouvernement est enfermé dans sa logique de l'utilisateur-payeur et qu'il était inconcevable pour lui de sortir de cette négociation sans que les étudiants ne versent un sou de plus pour leurs droits de scolarité. Voilà pourquoi le gouvernement refuse de plier.

Ce faisant, il retourne la balle dans le camp des étudiantes et des étudiants en tenant un discours alarmiste. Vous êtes avec nous : la loi, l'ordre et le « faire sa juste part », ou contre nous : les étudiants, leur radicalisme, la violence, la perturbation sociale. Les intentions sont claires, cette attitude, hautement partisane n'a qu'un seul but, celui d'appuyer une stratégie électoraliste.



À coup d'interdictions, de menaces et d'amendes, le gouvernement a cru pouvoir forcer les jeunes à abdiquer. Après plus de cent jours de grève impliquant jusqu'à 161 associations étudiantes et 180 000 jeunes, près de 3 000 arrestations, plus de 20 blessés, plus de 40 manifestations nocturnes, trois grandes manifestations auxquelles ont pris part chaque fois plus de 200 000 personnes et trois rondes de négociation, les étudiantes et les étudiants sont toujours debout. Quelle sera la suite?

### ***Le rôle des organisations syndicales CSN, CSQ, FTQ***

Comme convenu avec les associations étudiantes, l'appui des organisations syndicales s'est traduit par une tournée dans les instances des organisations afin qu'elles partagent avec les délégué-es leurs inquiétudes et leurs revendications. Il s'est également concrétisé en aide financière, logistique et juridique.

Mais l'appui le plus important a été de soutenir, dans l'espace médiatique et les officines gouvernementales, les revendications étudiantes en rappelant notamment, que cette revendication de la gratuité scolaire en est aussi une du mouvement ouvrier, portée depuis très longtemps et qui a été maintes fois réaffirmée dans ses instances.

Cet appui, qui a transcendé chacune des organisations, a été accompagné de suggestions de sortie de crise permettant aux associations de manœuvrer. Beaucoup de ces interventions furent coordonnées. Ce qui explique certainement l'idée du gouvernement de consulter les trois organisations le 3 mai sur leur participation à une rencontre le lendemain. Ce n'est qu'après avoir vérifié l'accord des trois associations étudiantes que nous avons accepté l'invitation.

Après l'adoption de la loi, l'appui a pris une dimension juridique puisque nous sommes aussi visés par la loi. C'est ainsi qu'avec d'autres syndicats, nous nous sommes associés, comme parties prenantes, aux organisations étudiantes dans un recours pour la faire invalider.

### ***Impacts sur la société et les militants***

Un clivage demeure dans la société sur la question même de la hausse des droits de scolarité. Le discours gouvernemental prônant que chacun doive « faire sa juste part » et martelant que les gouvernements successifs ont trop attendu a eu une résonance chez une bonne partie de la population. C'est ainsi qu'encore près de 60 % de celle-ci est en faveur d'une hausse. Toutefois, les positions ont évolué au fil de la crise. Quand dans les sondages on propose que l'augmentation des droits de scolarité prenne la forme d'une indexation cette avenue suscite l'adhésion. Cependant, les conditions pour que le réel débat de fond sur la gratuité à l'université se fasse ne sont pas et ne seront pas au rendez-vous.

Par contre, la très grande majorité s'entend pour dire que le gouvernement a très mal géré cette crise et le taux d'insatisfaction à son égard continue d'atteindre des sommets. L'impact le plus important dans la population et chez les militants est sans contredit le niveau de mobilisation citoyenne déclenchée par la crise étudiante qui s'étend

maintenant à bien d'autres enjeux. Avant l'adoption de la loi 12, cette mobilisation était majoritairement contre la hausse des droits de scolarité et regroupait essentiellement des étudiants sauf dans les grandes manifestations, dont celle du 22 avril, qui portait sur la défense du bien commun, et qui a accueilli tout naturellement la lutte étudiante. Alors qu'elle avait démarré dans toutes les régions du Québec, à la veille de l'adoption de la loi, la mobilisation avait fini par se concentrer dans la grande région de Montréal alimentant ainsi les arguments des faucons au gouvernement pour mater durement les prétendus agitateurs.

Après la loi, nous avons assisté et participé à un formidable regain du désir d'expression des citoyennes et des citoyens du Québec. Refusant d'être bâillonnés et bafouant la loi, dans un tintamarre de casseroles, ils sont descendus en masse dans leurs quartiers, leur place de villages ou sur leurs parvis d'églises partout au Québec. Ce nouveau type de manifestation qui rassemble des personnes de tous âges et de tous milieux, souvent accompagnées de leurs enfants, démontre avec beaucoup de justesse leur rejet de la loi, mais aussi le profond ras-le-bol de ce gouvernement dont le bilan des neuf années de pouvoir est désastreux. Collusion, corruption, développement au profit de quelques privilégiés, les gens se sentent laissés-pour-compte. Il est difficile de prédire la suite des choses. Quel sera l'après-crise étudiante? Le réveil auquel nous assistons et participons durera-t-il? Et comment continuera-t-il de s'exprimer? Quel genre de conséquences cette crise aura-t-elle sur les élections à venir? Chose certaine, comme organisation syndicale, nous avons un rôle à jouer dans cette suite.

## **Conjoncture politique et sociale**

Au Québec, près de 500 000 personnes sont prestataires de l'aide sociale, plus de 700 000 milles individus vivent sous le seuil de pauvreté, des citoyennes et des citoyens doivent demeurer dans des logements insalubres, les listes d'attente dans les hôpitaux sont interminables, le taux de décrochage scolaire est astronomique<sup>ii</sup>, il y a un sous-financement généralisé de nos services publics, le problème de l'itinérance ne cesse de prendre de l'ampleur, nos aîné-es sont trop souvent dans la solitude et maltraités et nous avons toujours le triste record du taux de suicide le plus élevé au Canada<sup>iii</sup>. Devant cette implacable réalité, étonnant que le bruit des casseroles n'ait pas résonné plus tôt.

### ***L'éclosion d'un mouvement social***

Il aura fallu l'intransigeance du gouvernement Charest qui, las d'entendre la jeunesse revendiquer ses droits et de défendre l'accès aux études pour tous, a choisi le coup de force en faisant adopter le projet de loi 78 et en refusant, pour des raisons idéologiques, de négocier un règlement à la lutte étudiante.

Pour plusieurs, la mobilisation étudiante a agi comme un détonateur. Elle nous a secoués, brassés. La détermination de la jeunesse, leur persévérance nous a donné l'impulsion nécessaire pour descendre dans la rue et tenter de faire une différence.

### ***Difficile chapitre pour la classe politique au Québec***

Le gouvernement actuel est à bout de souffle et se trouve débordé de toutes parts par le conflit étudiant maintenant devenu une crise sociale. Pourtant, il y a à peine quelques mois rien ne laissait présager une telle déroute. En effet, il n'y a pas si longtemps, le Parti québécois risquait l'implosion, l'Action démocratique du Québec (ADQ) était moribonde et la Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ), sans être un parti politique, avait le vent dans les voiles.

Mais le temps passe vite en politique. Ainsi, après une guerre ouverte déclarée par certains député-es du Parti québécois à leur cheffe, celle-ci a réussi à contenir la grogne et à contrôler les récalcitrants. Pas tous. Parmi eux certains ont quitté définitivement la formation politique alors qu'une autre y est retournée. Certains ont annoncé leur retrait de la vie politique alors qu'un autre, François Rebello, a calculé soigneusement sa chance d'être élu en changeant d'allégeance contre ce qui semble être une promesse de ministère. Un calcul et une promesse qui pourraient bien ne jamais se réaliser, car la CAQ a perdu beaucoup de son lustre en très peu de temps.

D'une coalition qui se définissait comme une « plateforme de consultation auprès de citoyens ayant pour but de rassembler une majorité de Québécoises et de Québécois autour d'un ensemble d'actions pour remettre notre Québec en marche », elle est devenue une imitation de l'ADQ, un frère jumeau ou encore un sosie. Après, paraît-il, avoir croulé sous les CV de tous ceux qui étaient alléchés par la perspective d'être propulsés député sans autre effort, sa chute dans les sondages mine déjà considérablement son pouvoir d'attraction. Chute disons-nous! Dégringolade plutôt! Entre l'annonce d'un nouveau parti politique et l'intégration de l'ADQ, en à peine trois mois, elle a perdu 13 points de pourcentage dans les intentions de vote. D'un point de vue stratégique, l'intégration de l'ADQ a été, pour ce nouveau parti, un très mauvais calcul politique, une erreur, une faute grave. Même si cela ne le disqualifie pas pour autant, cela, a permis du moins, de révéler les véritables valeurs défendues par ce parti. Des thèmes accrocheurs comme « une économie de propriétaires et non de succursales », « un médecin de famille pour chaque Québécois, des soins spécialisés intégrés et performants » et « se doter de l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde d'ici 2020 » n'auront pas dupé la population très longtemps. Elle a vite compris qu'il s'agissait notamment, de l'abolition des commissions scolaires, de la privatisation des services de santé et du tout à l'entrepreneuriat.

Au fil des ans, il faut reconnaître que le gouvernement de Jean Charest a tout fait pour miner la crédibilité de la classe politique laissant ainsi beaucoup d'espace aux « *preachers* de l'orthodoxie et de la rectitude ». La crise de confiance que nous vivons aujourd'hui vis-à-vis les institutions n'est pas l'effet du hasard. Le copinage du Parti libéral du Québec et le refus systématique, pendant de nombreux mois, du gouvernement de Jean Charest d'instituer une commission d'enquête sur l'octroi des contrats publics de la construction ne pouvaient conduire qu'à ce cynisme et à ce désabusement au regard de la classe politique.

Rappelons-le, ce n'est que sous la pression de la population et des médias et grâce aux dénonciations des autres partis politiques que le gouvernement a finalement accepté de créer la commission chargée d'enquêter sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, maintenant connue sous le nom de la commission Charbonneau, du nom de la juge qui la préside. Pire, c'est devant l'ampleur du tollé que le gouvernement a été contraint de faire volte-face et a finalement donné à cette commission tous les pouvoirs nécessaires pour faire son travail. Mais pourquoi tant de résistance, pourquoi tant d'opiniâtreté? Croit-il que les faits cesseront d'exister parce qu'ils sont cachés?

### ***Des choix qui sont loin d'être neutres***

Le gouvernement Charest n'a pas fait que semer le doute sur la rigueur avec laquelle les deniers publics sont administrés. Oublions quelques instants les contrats dans le secteur de la construction, l'attribution des subventions pour les infrastructures sportives, la gestion des universités et le parfum de scandale qui flotte autour de l'octroi des places en garderies. Les accomplissements de ce gouvernement sont beaucoup plus nombreux. Jean Charest n'a-t-il pas proposé la réalisation du Plan Nord? Un vaste projet de développement des territoires au nord du 49<sup>e</sup> parallèle présenté comme le chantier d'une génération, le plus grand projet de développement économique, social et environnemental. Avec des investissements de 80 milliards de dollars, ce projet devrait permettre la création de 20 000 emplois. Or, plusieurs y voient plutôt des subventions directes aux entreprises privées, une braderie de nos ressources naturelles, la disparition d'écosystèmes uniques au monde et le mépris des communautés autochtones.

Le dernier budget est un exemple éloquent des conséquences de l'entêtement de ce gouvernement. Ce budget, sans éclat, se place dans la continuité de l'œuvre amorcée depuis plusieurs années maintenant. Au nom du sacro-saint principe de l'équilibre budgétaire, il impose des compressions importantes dans les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation ainsi que dans les autres missions de l'État. Avec un maigre 4,7 % de financement des dépenses en santé, 2,2 % en éducation, seulement 1,6 % pour les familles et les aîné-es et une réduction de 0,9 % des autres missions, le gouvernement délaisse ses responsabilités et ramène le rôle de l'État à sa plus simple expression, et ce, à l'avantage du secteur privé.

Qu'on se le dise, ces choix politiques entraîneront une plus grande marchandisation des services, jusqu'alors publics, que seuls les individus les plus fortunés pourront s'offrir. Cette austérité est injustifiée et injustifiable! Même l'OCDE a appelé les États à la prudence dans le contexte de la crise économique actuelle. Elle les a encouragés à prioriser la relance des activités économiques et la réduction des inégalités sociales. En somme, elle les a invités à assumer leurs responsabilités et à agir pour le bien commun. Mais le gouvernement Charest reste sourd à cet appel.

Sous le thème du « faire sa juste part », nouveau leitmotiv du gouvernement, celui-ci fait subir aux jeunes une hausse des droits de scolarité, impose une contribution santé et prône des hausses de tarification. La notion de « faire sa juste part » devient un leurre

pour justifier une répartition inéquitable des coûts des services publics. Or, c'est parce qu'il a baissé les impôts des entreprises et des particuliers que le gouvernement a du mal à financer les services publics aujourd'hui. Il ne faut pas se laisser bernier. Cette mascarade ne sert qu'à soutenir le principe de l'utilisateur-payeur, si cher aux libéraux. Il ne s'agit pas d'impératifs économiques, mais de choix politiques.

### ***Harper entend refonder l'État canadien***

Pendant ce temps, le gouvernement Harper, fort de sa majorité nouvellement acquise, fait souffler un vent de droite sur le Canada. Et il souffle fort. Nous nous attendions à tout. Il fait pire. Pierre après pierre, il déconstruit nos acquis économiques, politiques et sociaux obtenus de haute lutte. Ainsi, malgré des engagements électoraux clairs sur le droit à l'avortement, Harper a laissé un de ses député-es déposer une motion sur le statut d'être humain du fœtus. Comment ne pas croire à une stratégie bien orchestrée par la « droite chrétienne » pour priver les femmes du droit de disposer de leur corps?

Alors que le Québec a toujours été préoccupé davantage par la réinsertion que par la punition des jeunes contrevenants et qu'il a adopté au fil des ans une approche particulière qui donne des résultats, le gouvernement canadien, par l'adoption de C-10, nous oblige à subir les effets d'une loi sans précédent qui risque fort de faire de certains de nos jeunes, souvent les plus malmenés par la vie, des criminels avec peu de chances de réinsertion sociale. Paradoxalement, la lutte à la criminalité n'est pas un argument suffisant pour justifier le maintien du registre des armes à feu. Sans autres débats, malgré les sommes colossales qui y ont été investies et l'expression d'un désaccord évident, même des corps policiers, le gouvernement Harper va de l'avant. Le registre des armes à feu est aboli. Pire, non seulement il ne se satisfait pas de mettre fin au registre pour le Canada, mais il refuse de transmettre au Québec la partie du fichier qui lui est spécifique. Les tribunaux auront donc à trancher. Entre le droit de chasser et l'obligation d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens, quelles valeurs voulons-nous défendre? Des hommes et des femmes vêtus de toges garnies d'hermine décideront.

Du côté des finances publiques, le gouvernement conservateur profite de la véritable situation dramatique que vivent certains pays, dont plusieurs en Europe, pour clamer haut et fort la nécessité d'appliquer la rigueur budgétaire. Cette dernière lui servira surtout de prétexte pour sabrer dans des programmes importants pour les populations d'ici et d'ailleurs. Au nom de cette rigueur, des coupes sans précédent seront effectuées dans les budgets des ONG qui soutiennent des interventions dans les pays en développement. La culture, la fonction publique et les groupes environnementaux n'échapperont pas au couperet. À l'évidence, plus idéologique que nécessaire, cette gestion des finances publiques sert bien les valeurs conservatrices.

En l'espace de quelques mois, il a bafoué sans broncher le droit de milliers de travailleurs à la négociation de leur convention collective. Menace puis adoption de lois spéciales dans le cadre de conflits privés, rien n'est à son épreuve. Aurait-il voulu agir comme fossoyeur du droit des travailleuses et des travailleurs à la libre négociation qu'il

n'aurait pas procédé autrement. Premiers plaqués au sol: les travailleurs d'Air Canada, de Postes Canada et du Canadien Pacifique.

Nos programmes sociaux et nos régimes publics sont aussi dans la mire. Aider les plus démunis et assurer des revenus décents à la retraite ne fait pas partie des plans des conservateurs. Ainsi, le premier budget de ce gouvernement majoritaire s'avère porteur de bien mauvaises nouvelles, dont la portée de certaines ne sera connue que plus tard. Le programme de la sécurité de la vieillesse (PSV) est chamboulé. L'âge d'admissibilité à ce programme est reporté graduellement de 65 à 67 ans. Ce sont des milliers de personnes qui devront travailler plus longtemps, et ce, sans égard à la pénibilité de leur travail. Tout aussi scandaleuse, voire pire, la réforme de l'assurance-emploi va créer des classes de chômeurs selon la nature du chômage auquel ils sont exposés. Obligeant ces derniers à consentir, plus ou moins rapidement, à une diminution de leurs conditions de travail, la réforme va inévitablement créer une pression intenable pour une révision à la baisse des salaires qui connaissaient déjà une très faible croissance. Les régions dont l'économie repose sur des industries saisonnières éprouveront des difficultés importantes. La pression à la baisse sur les salaires amènera un ralentissement de l'activité économique pour toute la région et les problèmes sociaux associés aux conditions de pauvreté ne feront qu'augmenter.

Le gouvernement Harper est à lui seul une véritable catastrophe environnementale. Après avoir affirmé qu'il ne prendrait aucun engagement pour la deuxième phase du protocole de Kyoto, il va jusqu'à renier ceux qu'il avait déjà pris en signant la première mouture de ce protocole, et ce, à peine quelques heures après la clôture de la conférence internationale de Durban sur les changements climatiques. Ce désengagement du Canada est un véritable déshonneur pour l'État fédéral. À l'heure où il y a urgence d'agir et de prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement se défile puis préfère laisser carte blanche aux pétrolières. Autre preuve de ses préjugés, plus que favorables à cette industrie, ce gouvernement va, sans aucune pudeur, tenter de bâillonner ceux qui ont le plus à dire sur ces questions. En effet, le gouvernement, en obligeant un examen accéléré des projets liés au développement des ressources naturelles, tente à l'évidence de rendre la vie difficile aux citoyens et aux groupes environnementaux, sinon de carrément les museler.

Et la liste des modifications aux lois et des coupes budgétaires qui auront des conséquences importantes à plus ou moins long terme est encore plus longue (fermeture de laboratoires scientifiques, modifications aux règles de protection des milieux aquatiques, coupure de vivres aux organismes de défense de droits, etc.) le rouleau compresseur est en marche.

### ***Une opposition depuis trop longtemps inefficace***

Ce gouvernement a bien l'intention de profiter pleinement de sa majorité pour imprégner le Canada de ses valeurs conservatrices et il faut reconnaître que rien n'y fait obstacle pour le moment. Trois partis d'opposition à la recherche de leaders pendant de trop nombreux mois auront laissé le champ libre à Harper et à ses fantassins.

En effet, le Bloc Québécois, pour qui le réveil fut brutal au lendemain du 2 mai 2011 après un balayage sans précédent, se retrouve sans chef à la suite de la démission de celui qui aura été à sa tête pendant 14 ans. Avec seulement quatre sièges, le Bloc Québécois perd son statut de parti officiel à la Chambre des communes ainsi que son budget de recherche et un certain droit de parole en Chambre. À la suite d'une course à la chefferie qui n'a emballé personne, pas même les membres du parti, Daniel Paillé est élu chef de la formation politique. La question de la perte de légitimité d'un parti souverainiste à Ottawa est inéluctable dans l'analyse de cette déconfiture. Les Québécoises et les Québécois n'ont pas voté à droite. Ils ne voulaient pas d'un gouvernement Harper. Ils ont donné l'opposition officielle à Jack Layton.

Du rêve à la réalité, après une campagne sans faute, le Nouveau parti démocratique (NPD) remporte 103 sièges dont une majorité au Québec alors qu'il n'en détenait qu'un seul avant cette élection. Mais l'euphorie sera de courte durée. Moins de quatre mois après son élection, la maladie emporte le chef qui, de toute l'histoire de ce parti, aura réussi à avoir le plus d'appui de la population, mais surtout de celle des Québécoises et des Québécois. Thomas Mulcair doit maintenant préserver ce succès et même faire mieux s'il souhaite prendre le pouvoir.

La dernière élection fédérale aura également eu raison du leadership de Michael Ignatieff, jusqu'alors chef du Parti libéral du Canada. Jamais ce parti n'a encaissé une gifle pareille. Seulement 34 député-es sont élus et le chef du parti n'est pas du nombre. Dès lors, celui qui a déjà brigué ce poste sans l'obtenir, Bob Rae, se voit désigné chef intérimaire et joue pratiquement le rôle de l'opposition officielle jusqu'à l'élection de Thomas Mulcair au printemps dernier. Plus d'un an après, l'heure est toujours au bilan et aucune course à la chefferie n'est annoncée avant le printemps 2013.

Harper profite donc d'une conjoncture inespérée. Il dirige un gouvernement majoritaire. Son opposition était fragilisée. Il a encore trois longues années pour honorer la monarchie et les vestiges du colonialisme anglais, tout en saccageant des pans entiers de ce que des générations de Québécois et de Canadiens ont réussi à bâtir!

### ***Quelle option pour le Québec?***

La situation de Jean Charest est moins enviable, mais malheureusement, elle n'est pas désespérée. Dans un contexte où personne dans les officines du Parti libéral du Québec ne semble manifester le souhait de briguer le poste de chef du parti, l'homme qui selon les sondages est le premier ministre provincial le moins populaire au Canada, le personnage politique du Québec qui recueille le plus haut niveau d'insatisfaction, oscillant autour de 70 %, selon toute vraisemblance tentera de réaliser un tour de force en décrochant un quatrième mandat comme premier ministre du Québec, rejoignant ainsi Maurice Duplessis.

Pour sa part, Québec solidaire ne bénéficie pas d'un grand appui populaire et sait que le pouvoir n'est pas à sa portée. Forts du travail de son seul député, certains militants voudront présenter ce parti comme un nécessaire empêcheur de tourner en rond. Ils

devront cependant démontrer, de manière convaincante, qu'il est une option crédible pour mener le Québec vers son indépendance et en faire une société plus juste et plus équitable.

Le Parti québécois est peut-être à l'abri d'une implosion, mais la partie n'est pas gagnée pour autant, loin de là! Pauline Marois peut s'enorgueillir d'avoir su garder le contrôle sur son parti, mais une telle guerre intestine ne se fait pas sans laisser de cicatrices, et elle le sait. Tous les projecteurs tournés tantôt sur les malversations du Parti libéral, tantôt sur le conflit étudiant, ont peut-être envoyé aux oubliettes cette période trouble du Parti québécois. Mais les faits sont têtus et se réinvitent parfois dans l'actualité sans qu'on ne les y ait convoqués. Si cela n'est pas suffisant, gageons que Jean Charest se fera un devoir de les rappeler.

Pauline Marois n'est pas une leader charismatique et ses déclarations sur « LE PAYS » qu'il nous faut ne peuvent, à elles seules, lui assurer la victoire. La position défendue par le PQ dans le cadre du conflit étudiant pourra lui permettre de recueillir le vote de certains parmi ceux qui se définissent comme étant les 99 %. À moins qu'ils ne se souviennent des positions du PQ sur l'amphithéâtre de Québec ou de l'accord implicite pour une indexation des droits de scolarité, sans oublier les doutes soulevés sur la capacité réelle du gouvernement libéral d'assainir les dépenses publiques appelant ainsi eux-mêmes à plus de coupes, et ce, depuis plusieurs budgets.

Il semble bien que la CAQ ne sera peut-être qu'un mirage ou tout au plus la mouche du coche. Les interventions de son porte-étendard ont tôt fait de révéler ses réelles intentions et les valeurs qu'il défend. Prétendre que le Québec n'a pas eu de bon gouvernement depuis 30 à 40 ans tout comme « varger » sur les étudiants et sur les organisations syndicales réussira à convaincre la population d'une seule chose : qu'il n'est qu'un prétentieux qui croit savoir mieux que quiconque ce qui est bon pour le Québec.

Les nombreuses crises politiques du dernier mandat ont également entraîné la création d'une kyrielle de nouveaux partis dont l'Option nationale pour les péquistes pressés et le Parti conservateur pour les adéquistes déçus. Dans une élection serrée, quel sera leur impact?

Ce sera aux Québécoises et aux Québécois que reviendra la responsabilité de décider du sort de ce gouvernement et de ses orientations politiques. Pour y arriver, il faudra que la population, dont les jeunes, se convainque qu'un X posé sur un bulletin de vote peut aussi contribuer à faire progresser une société.

### ***Vers les prochaines élections***

Pour se persuader de l'importance de cette élection, il suffit de regarder le bilan des années de pouvoir du gouvernement Charest. Déni de droit, collusion et favoritisme, démantèlement de l'État, voici quelques têtes de chapitre d'une analyse que nous aurons à partager avec nos instances et avec nos membres. En s'appuyant sur ce bilan et sur l'examen



que nous ferons des plateformes électorales de chacun des partis politiques nous aurons comme organisation syndicale, à sensibiliser le plus de gens possible sur l'importance des choix qui devront être faits. Nous aurons, plus que jamais, besoin des forces vives de nos militantes et militants sur le terrain si nous voulons changer les choses.

### ***La CSN s'invite au débat***

Lors de la dernière élection provinciale, nous avons invité tous les membres de nos syndicats affiliés à exercer leur droit de vote. Nous leur avons demandé de s'impliquer activement dans la campagne électorale, et ce, sur toutes les tribunes qui leur étaient offertes. Finalement, la CSN a appelé à choisir le candidat du parti politique dont les valeurs, les actions, la clarté des engagements autant que la capacité de les réaliser correspondait le plus aux orientations de la CSN.

Cette fois-ci encore, nous entendons participer activement au débat. Malgré un cadre légal qui limite notre capacité d'intervention dans les campagnes électorales, il sera important de prendre part au débat et de mettre de l'avant les valeurs que nous défendons.

### **La loi 12 : Une loi ignoble**

Depuis le 18 mai dernier, une loi ignoble a été imposée à toutes les Québécoises et tous les Québécois. Faite sur mesure pour mater les étudiants du Québec en grève depuis plus de trois mois, elle ratisse encore plus large en s'en prenant aux associations de salarié-es, aux enseignantes et aux enseignants comme si ceux-ci étaient en conflit de travail.

Cette loi offre en fait à l'État et aux services policiers des pouvoirs discrétionnaires dignes de gouvernements autoritaires que nous avons cru appartenir à une autre époque. Aucun citoyen ne peut se sentir protégé par une telle loi, car elle fait du droit une arme contre le citoyen au lieu d'un bouclier le protégeant. Elle cherche plutôt à l'effrayer. Elle vise à instaurer un climat de peur et empêche l'exercice de nos droits et libertés.

Alors que le gouvernement a systématiquement refusé de reconnaître la légitimité de l'action collective des étudiants en la qualifiant de boycott et non de grève, il est assez ironique de constater que la loi spéciale cherche à forcer un retour en classe par des moyens calqués, en pire, sur les lois matraques de retour au travail du secteur public. Cette loi abolit dans les faits le droit de grève des étudiants.

### ***Une attaque à la liberté d'expression***

Elle rend illégale la tenue de manifestation spontanées de 50 personnes et plus. Ainsi une personne, un organisme ou un regroupement qui organise une telle manifestation dans un lieu accessible au public, doit aviser le corps de police, par écrit, au moins huit heures à l'avance de la date, de l'heure, du lieu, de l'itinéraire de la manifestation ainsi que les moyens de transport utilisés. Les policiers peuvent, dans certains cas, exiger un itinéraire différent et les organisateurs doivent alors s'y soumettre et en aviser les participants.

### ***On bafoue le droit d'association***

La loi interdit toute action, collective ou individuelle, qui bloquerait l'accès à un cégep ou une université que ce soit pour étudier ou pour travailler. Toute forme de rassemblement qui pourrait avoir pour effet d'entraver un tel accès est interdite à l'intérieur d'un édifice ou sont dispensés des services d'enseignement, sur un terrain d'un tel édifice ou dans un rayon de 50 mètres des limites externes d'un tel terrain. Cette interdiction s'applique à l'ensemble de la population, et vise non seulement les étudiants et leurs associations, mais aussi les associations de salarié-es et toute personne ou groupe qui voudraient les appuyer.

Ainsi, les associations étudiantes et les associations de salarié-es doivent prendre tous les moyens appropriés pour amener leurs membres à ne pas nuire à une reprise des cours. Et avec zèle! L'omission d'agir en ce sens peut également être considérée comme une infraction.

Une association qui aurait amené ou aidé ses membres à entraver le droit d'un étudiant de recevoir l'enseignement ou aurait contribué directement ou indirectement à ralentir, altérer ou retarder la reprise ou le maintien des services est solidairement responsable des préjudices subis. Un tel préjudice comprend tout coût additionnel ou perte de gain assumé par quiconque, notamment un étudiant, un établissement ou l'État.

De plus, quiconque aide ou amène une autre personne à commettre une infraction visée par la loi commet lui-même une infraction passible des mêmes sanctions.

Les amendes sont salées. Ainsi, pour chaque jour ou partie de jour durant lequel une infraction est commise, les amendes prévues sont de :

- 1000 \$ à 5000 \$ pour les individus;
- 7000 à 35 000 \$ pour les dirigeants, employé-es ou porte-parole d'une association;
- 25 000 \$ à 125 000 \$ pour les associations;
- en cas de récidive, les montants sont doublés;
- les mineurs de moins de 18 ans sont assujettis à ces amendes malgré le Code de procédure pénale qui limite à 100 \$ les amendes infligées à un mineur;
- certaines dispositions du Code de procédure civile concernant les recours collectifs sont mises de côté aux fins de la loi afin de faciliter les recours collectifs contre les associations étudiantes et les associations de salarié-es.

### ***La riposte juridique s'organise***

Le 25 mai dernier, nous avons déposé, avec l'ensemble des associations étudiantes, des organisations syndicales et plusieurs autres groupes de la société civile, une requête en sursis afin de suspendre l'application de certaines dispositions de la loi 12. Elle sera entendue par la cour supérieure le 13 juin prochain. Cette requête a été déposée dans l'attente de l'audience qui doit se tenir sur une autre requête en jugement déclaratoire et en nullité.

Cette demande de nullité s'appuie principalement sur le fait que la loi 12 contrevient aux chartes canadienne et québécoise de même qu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et aux droits économiques, sociaux et culturels.

### ***Les outils de prévention***

La CSN a préparé des outils d'information et de prévention sur le contenu de la loi 12 à l'intention des salarié-es et des élu-es du mouvement qu'ils soient des services, des conseils centraux ou des fédérations.

Il nous apparaît important qu'un travail de sensibilisation, d'information et de prévention soit entrepris auprès de nos syndicats afin que ceux-ci connaissent bien la portée de cette loi et ajustent leurs actions en conséquence.

### ***Un mot : résistance***

Les réactions suscitées depuis l'adoption de la loi 12 ainsi que la participation citoyenne aux marches nocturnes sur fond de bruits de casseroles démontrent bien qu'une bonne partie de la population ne suit pas ce gouvernement. Au contraire, la mobilisation citoyenne de tout âge a augmenté. Il faut tout mettre en œuvre pour augmenter ce niveau de résistance, sans pour autant exposer inutilement nos militants et nos militantes ou mettre en péril les syndicats que nous représentons de même que notre organisation.

Soyons clairs, nous ne sommes pas des pleutres devant les mesures répressives de la loi 12, mais nous ne sommes pas non plus dénués de tout sens des responsabilités. Cette loi, par les amendes démesurées qu'elle impose, peut annihiler toute capacité d'agir des organisations syndicales.

Le Parti libéral, Jean Charest en tête, tente de profiter de la conjoncture actuelle pour embellir son menu électoral dans lequel le thème de la loi et de l'ordre sera sans doute à l'honneur. Il n'est pas question de tomber dans son piège à ours. Les enjeux sont trop importants pour la société québécoise et son avenir pour que nous laissions nos émotions l'emporter. Le rendez-vous des prochaines élections est incontournable.

### ***Nos démarches pour les prochaines semaines***

Il nous faut poursuivre nos pressions politiques et occuper l'espace médiatique. Cette loi ne nous empêchera pas d'organiser ni de participer à des manifestations. Lorsque nous le ferons, nous informerons les autorités de notre itinéraire, comme nous l'avons toujours fait, mais seulement dans la mesure où cela ne nuit pas à l'atteinte de nos objectifs. Il faut aussi poursuivre notre travail d'éducation politique dans nos organisations et nos syndicats, non seulement sur les effets désastreux de l'augmentation des droits de scolarités ou sur ceux de la loi 12, mais également sur les conséquences des choix de ce gouvernement sur la société québécoise au cours des neuf dernières années. Il faut se projeter vers les élections et se préparer rapidement à une telle éventualité.

## **La mobilisation syndicale**

Depuis plusieurs années, le monde syndical est confronté à des difficultés importantes. Il doit s'adapter à des milieux de travail en perpétuelle transformation tant dans le domaine de la production que dans celui des services où les travailleurs subissent une pression constante liée aux exigences de qualité et de productivité découlant d'une concurrence féroce dans le secteur privé et d'un sous-financement dans le secteur public. La durée des conventions collectives, les changements technologiques, la sous-traitance ont des effets directs sur l'organisation du travail et sur le rôle des syndicats à l'intérieur de l'entreprise. Au cours des dernières années, les secteurs publics de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont connu des transformations au plan organisationnel qui ont eu des impacts importants sur les activités et sur les organisations syndicales. Les fusions d'établissements de la santé ou de commissions scolaires ont entraîné des fusions d'accréditations et ont obligé les syndicats à se redéfinir. Plusieurs d'entre eux commencent à peine à se remettre de ces changements. Dans le secteur privé, les fusions ou les intégrations d'entreprises dans de grands conglomérats ainsi que les effets de la crise sur beaucoup d'entre elles ont forcé plusieurs syndicats à négocier des aménagements pour minimiser les conséquences sur leurs membres.

Les lois régissant les relations de travail ne sont plus adaptées à la réalité du marché du travail et lorsqu'elles ont été modifiées, elles le furent à la faveur du patronat. Pendant ce temps, ce dernier est à l'offensive essayant de faire porter sur le dos des travailleurs les effets d'une crise dont il est à l'origine. Il faut se le dire, cela a grandement contribué à semer le doute sur la portée réelle de l'action syndicale.

Devant ce constat, les syndicats se questionnent, cherchent à se redéfinir, à se renouveler, à s'adapter. La syndicalisation, les changements culturels et le rapport au travail, la communication avec les membres et avec les citoyens, les enjeux de négociation, la question du rapport de force et les alliances sont au cœur des discussions sur le renouvellement du syndicalisme.

### ***Les alliances***

Il nous faut redéfinir notre rapport de force et élargir la portée réelle de celui-ci. Depuis quelque temps, plusieurs de nos syndicats ont eu à faire cet exercice dans le cadre de négociations coordonnées. Ce fut le cas notamment, pour les syndicats de chargé-es de cours de plusieurs universités qui ont négocié le renouvellement de leur conventions collectives de façon coordonnée; les syndicats des responsables de garde en milieu familial, ceux des CPE qui ont négocié de façon regroupée leur convention collective; les syndicats des secteurs public et parapublic, qui ont négocié dans un contexte où le gouvernement s'est abondamment servi des effets de la crise auprès de la population pour faire pression sur les organisations syndicales; les syndicats du secteur de l'hôtellerie qui ont réussi à imposer les meilleures conditions de travail dans le secteur en négociant de façon coordonnée; les syndicats du secteur de l'alimentation, qui, sur une base régionale, ont mené ensemble des négociations multipatronales avec succès; les syndicats du secteur de la construction, qui ont réussi à convenir d'un protocole de fonctionnement auquel toutes les organisations syndicales ont adhéré.

Ces alliances entre syndicats ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs. Elles ont aussi freiné les offensives patronales axées principalement sur l'organisation du travail et ont permis aux travailleurs et à leurs organisations d'avoir une meilleure emprise sur celle-ci.

Lors du 63<sup>e</sup> Congrès de la CSN en mai dernier, nous affirmions « *l'unité syndicale une nécessité* ». Dans les périodes difficiles que nous traversons, il est illusoire de penser que nous pourrions influencer seul le cours des choses. Les alliances deviennent indispensables et l'unité syndicale incontournable, et ce, peu importe où se situe notre action, que ce soit au plan local, régional ou national.

Au plan national, sur des enjeux de société, la CSN a toujours milité pour développer des lieux de solidarité avec celles et ceux qui partagent nos préoccupations. Nous avons appuyé certaines initiatives comme la manifestation du Jour de la terre le 22 avril. Nous avons aussi contribué de façon significative à la mise en place d'événements comme le forum *Ne perdons pas le Nord* qui s'est tenu au printemps ou le *Forum sur l'énergie* qui s'est tenu cet automne à Shawinigan. La CSN est également membre de plusieurs regroupements et de nombreuses coalitions qui travaillent à la défense et à la promotion des droits sociaux et économiques, dont l'Alliance sociale.

L'Alliance sociale s'est constituée pour offrir, de façon coordonnée, une vision du développement social et économique du Québec et pour défendre le modèle d'État social que nous préconisons. En plus de mettre de l'avant des positions pour soutenir et développer le bien commun, l'Alliance sociale s'est également déployée dans des actions pour soutenir ses revendications comme elle le fait présentement dans la lutte contre la hausse des droits de scolarité.

Malheureusement, devant une opposition qui ne cesse de s'accroître, les représentants du courant néolibéral s'accrochent et maintiennent le cap. Le ministre Bachand a fait adopter ses derniers budgets en ne retenant aucune proposition faite par les organisations syndicales et populaires, y compris celles de l'Alliance sociale. Le conflit étudiant perdure, la majorité de la population questionne la gestion du gouvernement, mais rien ne se règle. La ligne de fond est maintenue à fort prix puisque, sur le plan économique, les pertes sont importantes et que sur le plan social nous sommes plongés dans une crise. Dans un tel contexte, la question du rapport de force et des alliances se pose avec encore plus d'acuité, d'où la décision du bureau confédéral d'ouvrir une réflexion sur la grève sociale.

### ***La grève sociale***

La grève sociale, est une grève à durée déterminée, un arrêt de travail partagé par le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses provenant de plusieurs entreprises et même de groupes de la société. Les revendications qui sont mises de l'avant s'adressent aux politiques, elle est donc exercée pour contrecarrer des décisions gouvernementales ou pour promouvoir des objectifs sociaux qui vont au-delà des conventions collectives.

Le droit de grève constitue un élément central des libertés syndicales et il est une composante de tous les systèmes de relations industrielles. C'est un droit reconnu par le Bureau international du travail. Cependant, en Amérique du Nord et de façon plus particulière au Québec, l'encadrement légal des relations du travail est très contraignant. Les conditions de reconnaissance d'un syndicat, la négociation d'une convention collective et l'exercice du droit de grève répondent à des conditions bien définies, et ce, dans tous les secteurs d'activité. C'est probablement pour ces raisons que l'utilisation de la grève sociale comme outil pour contrecarrer des politiques antisociales ou pour appuyer de grandes revendications a été peu utilisée ici, contrairement à ce qui se passe dans les pays européens ou d'Amérique du Sud. En effet, compte tenu de ce cadre légal, au Québec, une grève sociale est par définition une grève illégale.

### ***Au Québec***

Même si nous n'avons pas de tradition à l'égard de la grève sociale, cela ne veut pas dire que les organisations syndicales n'ont pas réussi, à travers les ans, à développer des appréciations communes leur permettant de bâtir des plans d'action. La composition des différents *Fronts communs* des dernières décennies et la mise en application de plans d'action allant jusqu'à la grève en sont des exemples. Au même titre, il est arrivé que des syndicats provenant d'autres secteurs refusent de passer les piquets de grève ou encore exercent eux-mêmes la grève pour venir en appui à ceux d'un autre secteur (par exemple : secteur public 1972 et 1976).

Le seul vrai moment où l'on peut dire qu'il y a eu concertation et où le mouvement syndical québécois a fait un « appel » à la grève générale pour faire face à une attaque « capitaliste », c'est au moment de la lutte contre les lois sur le gel des prix et des revenus (1975-1976). Soulignons qu'alors, un mouvement pancanadien d'opposition s'était formé pour combattre la loi C-73<sup>iv</sup> qui tentait de juguler un taux d'inflation au pays de plus de 10 %.

Ce qui a motivé la Confédération à recommander, en 1976, à ses syndicats de lui donner le mandat d'exercer des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale, c'est le caractère antisocial et antisyndical des projets de loi (Bill C-73 et projet de loi 64<sup>v</sup>) sur le contrôle des prix et des salaires. Ces projets de loi s'attaquaient à tous ceux et celles qui subissaient les augmentations du coût de la vie, laissaient au patronat et aux entreprises toute la latitude pour échapper au contrôle, brimaient des droits, dont ceux de la libre négociation et du droit de grève. C'est pour toutes ces raisons que la Confédération a, dès novembre 1975, recommandé à ses syndicats d'adopter un plan d'action comprenant la grève.

Comme il s'agissait d'une loi fédérale le CTC, qui entendait s'opposer par tous les moyens légaux au « Bill » C- 73, a rejeté le principe de la grève générale considérée comme mesure insurrectionnelle. L'Alliance de la fonction publique canadienne considérait, pour sa part, que s'opposer à la loi signifiait une négation du droit du gouvernement à légiférer. Cela n'a pas empêché d'autres organisations comme la

Fédération des travailleurs de l'Ontario d'affirmer qu'elle appuierait par tous les moyens les syndicats qui iraient à l'encontre de la loi.

Dans l'année qui a suivi, le travail syndical soutenu auprès des membres au Québec et au Canada, les solidarités syndicales développées autour des luttes et la volonté de travailler en intersyndicale a fait en sorte que le 14 octobre 1976, soit près d'un an plus tard, plus d'un million de travailleurs canadiens, dont plus de 62 000 membres de la CSN, ont participé à cette journée de protestation, de grève générale.

Pour arriver à une mobilisation aussi importante, le mouvement syndical québécois avait déjà lancé, et ce, à partir du printemps 1974, une campagne de réouverture des conventions collectives pour contrer la hausse du coût de la vie en réclamant l'indexation des salaires. Les travailleurs des secteurs publics et parapublics, quant à eux, travaillaient au renouvellement de la leur. Lorsqu'à l'automne 1975, le Bill C-73 a été déposé et voté et que son pendant québécois était déposé, il y avait déjà un nombre important de syndicats qui étaient en lutte pour bonifier leurs conditions de travail. Entre la tenue de la réunion extraordinaire du conseil confédéral de novembre 1975, où les revendications sociales furent adoptées, et la journée de grève du 14 octobre 1976, plusieurs grands rassemblements et manifestations ont eu lieu pour enraciner les objectifs et augmenter le rapport de force.

Le 14 octobre 1976, il y a eu grève générale. Le 15 novembre 1976, le gouvernement Bourassa perdait ses élections et la loi 64 était abolie en mars 1977 par l'Assemblée nationale.

Plus récemment, lors d'une réunion du conseil confédéral en 2004, la question de la grève sociale fut posée. La CSN combattait avec force les projets de loi 7 et 8<sup>vi</sup> qui retiraient les accréditations aux responsables de garde en milieu familial et aux ressources de type familial et intermédiaires, les projets de loi 25 et 30<sup>vii</sup> qui fusionnaient les établissements de la santé et déterminaient le nouveau cadre organisationnel des unités syndicales ainsi que le régime de négociation, le projet de loi 31<sup>viii</sup> qui visait à éliminer l'accréditation syndicale et la convention collective lorsqu'une entreprise confie des activités en sous-traitance, le projet de loi 32<sup>ix</sup> qui concrétisait la hausse de la contribution des parents aux services de garde et la possibilité pour les garderies commerciales d'obtenir des places subventionnées ainsi que le projet de loi 34<sup>x</sup> qui modifiait les structures de gouvernance et de développement économique régional. Malheureusement tous ces projets de loi furent adoptés.

L'importante mobilisation syndicale, surtout dans les rangs CSN, l'appui populaire obtenu et un courant de sympathie palpable dans les médias avait créé de fortes attentes chez les militantes et les militants. Le travail de démolition du gouvernement Charest se poursuivait ainsi que sa volonté de remettre le modèle québécois et ses institutions en cause. La réingénierie de l'État, la mise en place des PPP, la volonté de couper ou de limiter les dépenses de programmes, etc., étaient à l'ordre du jour. Considérant qu'il fallait poursuivre notre action pour *Stopper la démolition* et maintenir l'état de

mobilisation, le conseil fédéral adopta un plan d'action, de communication et de visibilité ambitieux ayant comme objectif de :

- *Continuer d'attaquer la crédibilité du gouvernement Charest ;*
- *Faire connaître à la population les conséquences des politiques conservatrices et antisyndicales du gouvernement et accroître le niveau d'appui de la population québécoise aux revendications syndicales et populaires ;*
- *Faire échec aux conséquences néfastes des lois adoptées sur les conditions de vie et de travail des travailleuses et des travailleurs ;*
- *Consolider et valoriser le mouvement syndical, tout particulièrement au sein de la CSN, comme instrument collectif de progrès social ;*
- *Mieux ancrer l'ensemble de notre campagne et mieux enraciner également nos orientations et nos positions auprès des 280 000 membres des syndicats CSN.*

*Mobilisées sur plusieurs fronts, février 2004*

Le plan d'action qui comprenait plusieurs manifestations de mobilisation fut adopté; il prévoyait également la tenue d'un débat, dans toutes les assemblées générales des syndicats CSN, sur la pertinence de déclencher une grève générale au moment jugé opportun.

En mars 2004, le conseil fédéral est venu préciser les objectifs de la CSN liés à la tenue d'une grève générale, sur les volets social et économique de ou du travail.

On précisa également les conditions requises pour une grève générale efficace :

- *Adhésion de l'ensemble du mouvement aux objectifs et aux revendications poursuivis par le recours à ce débrayage ;*
- *Adhésion large de nombreux syndicats affiliés dans un grand nombre de secteurs d'activité où des syndicats CSN sont présents de façon significative ;*
- *Appui formel et public du mouvement communautaire et populaire, du mouvement étudiant et d'autres milieux intéressés ;*
- *Accord formel d'autres organisations syndicales à adhérer à ce mot d'ordre de débrayage, de telle façon que la tenue de cette grève générale, à l'échelle du Québec, témoigne d'une action large et unitaire du mouvement syndical québécois face au gouvernement Charest.*

*Mobilisés sur plusieurs fronts !, mars 2004*

Les conditions d'exercice du mandat de grève générale reposaient sur un certain nombre de facteurs, tant externes qu'internes, tels que la diversité des secteurs d'activité impliqués dans le débrayage ainsi que le niveau d'adhésion des syndicats, etc. On confia au conseil fédéral le mandat d'évaluer si les critères d'une grève générale réussie étaient respectés. Il fut également déterminé que la grève serait d'une durée de 24 heures et la durée de consultation dans les syndicats de 2 mois.

Après un travail intensif de tous les militants CSN, 54 % des syndicats CSN ont fait le débat dans leur instance. La majorité des membres ont appuyé l'idée d'une grève sociale.



Cependant, et malgré cette majorité, le conseil confédéral évalua que l'ensemble des conditions requises pour que cette grève soit efficace n'était pas rencontré.

### **Aujourd'hui, où en sommes-nous**

Depuis un an, la CSN développe un plan de travail afin d'actualiser les résolutions votées par le 63<sup>e</sup> Congrès. La question d'une réflexion sur la grève sociale avec nos alliés a, bien sûr, pris de l'importance dans la foulée de la lutte étudiante. Rappelons que cette réflexion repose, d'abord et avant tout, sur les mesures « rétrogrades » contenues dans les budgets Bachand de 2010, 2011 et, ajoutons aujourd'hui, 2012. La loi 12 fait maintenant partie de l'œuvre.

Certains auraient souhaité que l'on fasse le débat dans nos syndicats sur la grève sociale rapidement pour appuyer les revendications étudiantes ou pour y joindre les autres revendications d'ordre social qui semblent se dessiner dans l'évolution de cette crise. L'expérience nous démontre que pour y arriver, le processus de sensibilisation et d'éducation politique auprès des syndicats et de nos membres demande un certain temps et surtout une bonne préparation. De plus, il faut que le contexte s'y prête et que les revendications mises de l'avant puissent rejoindre les membres de tous les secteurs que nous représentons, les autres organisations syndicales et populaires et une frange importante de la population.

Rappelons-nous que pour arriver à une mobilisation aussi importante en 1976 et en 2004, il a fallu bien des énergies et bien du temps. Beaucoup de temps!

Le contexte dans lequel nous nous trouvons est fort différent. Premièrement, nous ignorons toujours l'issue du conflit étudiant. Les activités de mobilisation étudiante vont ralentir considérablement pendant la période estivale, c'est normal, la session du printemps étant reportée à la mi-août. Si le conflit n'est pas réglé d'ici-là et qu'il se poursuit dans sa forme actuelle, nous aurons à préciser la manière dont nous nous comporterons. Si le conflit se règle, l'effervescence qui s'est créée autour de celui-ci risque de s'estomper.

Deuxièmement, le gouvernement est sur une fin de régime. Depuis le début du printemps les rumeurs d'élection ne cessent de courir, les analystes ouvrent et ferment des fenêtres électorales. Chose certaine, le conflit étudiant profite à court terme aux libéraux comme la majorité des conflits de cette envergure l'ont fait dans le passé. De plus, nous savons que ce gouvernement libéral n'aura aucun intérêt à déclencher des élections pendant les audiences publiques de la commission Charbonneau. La probabilité d'élection d'ici la rentrée scolaire est donc bien réaliste. Troisièmement, nous avons à préciser, entre nous, un certain nombre d'objectifs et de critères assujettis à l'exercice d'une grève sociale.

Ces quelques constats doivent être considérés afin de prendre la mesure du travail à accomplir et des choix que nous aurons à faire au regard du plan de travail que nous nous sommes déjà donné.

## **Le Québec mérite mieux !**

Les attaques au mouvement syndical et aux valeurs de justice, de démocratie et d'équité que nous défendons sont importantes et ne cessent de s'amplifier. La mobilisation des derniers mois montre bien l'importance de l'insatisfaction et du ras-le-bol généralisé de la population québécoise. Cependant, elle montre aussi que la présence d'une génération d'étudiantes et d'étudiants dans les rues, que l'organisation de manifestations où plus de 200 000 personnes déambulent, que la résonance des casseroles dans toutes les régions du Québec, et même ailleurs, ne sont pas à eux seuls suffisants pour changer véritablement les choses.

La nécessité de faire avec nos membres une lecture commune de la conjoncture économique, politique et sociale dans laquelle nous nous trouvons est impérative. Nous croyons que ce rendez-vous avec nos membres doit aussi nous conduire vers l'action et vers d'autres moyens dont celui de la grève sociale.

Parler de grève sociale, c'est s'engager dans un débat que nous croyons nécessaire mais que nous savons exigeant. Si au cours des dernières semaines, certains ont affirmés haut et fort qu'ils auraient souhaité faire la grève « ici et maintenant » peu de nos membres ou de nos syndicats se sont engagés spontanément dans un tel débat. Il faut reconnaître que la grève sociale exige de se rassembler avec d'autres, de prendre la mesure des attaques subies, de partager des revendications communes, donc elle doit se préparer. Pour penser que ce travail puisse réellement se traduire par une volonté d'action de nos membres, il doit d'abord se faire avec eux.

Pour faire ce travail de préparation, la CSN propose de s'engager dans une démarche en trois temps. D'une part, il s'agit, après avoir fait une lecture commune de la conjoncture, de déterminer avec nos membres les conditions de réalisation d'une grève sociale. D'autre part, une fois les conditions d'exercice de la grève sociale jugées réunies, de s'engager dans la recherche de ce mandat.

Ainsi, le conseil fédéral a adopté les propositions suivantes :

Que la CSN et ses organisations affiliées s'engagent dans une démarche de sensibilisation et d'éducation auprès des syndicats et des membres afin de partager l'analyse de la conjoncture économique, politique et sociale.

Que cette démarche serve aussi à déterminer les critères de réalisation d'une grève sociale et qu'elle permette d'obtenir une large adhésion de la majorité de nos syndicats sur l'utilisation de la grève sociale comme moyen d'action pour défendre nos revendications.

Que la CSN soumette au bureau fédéral, lors de la réunion de l'automne 2012, un plan de travail pour permettre la tenue de cette démarche de sensibilisation et d'éducation dans nos syndicats, incluant l'ensemble des étapes préalables à celle-ci, comme la tournée des instances des organisations de la CSN.

Que la CSN, en collaboration avec les fédérations concernées (FNEEQ, FEESP, FP), élabore un plan d'action applicable à la rentrée scolaire, si le conflit étudiant se poursuit, et qu'en ce sens, elle invite ses organisations affiliées à manifester leur appui solidaire aux personnels touchés par la loi spéciale (PL78).

Que la CSN interpelle le plus tôt possible ses partenaires, dont l'Alliance sociale, afin d'organiser une manifestation contre la loi 12 (PL78) dans les meilleurs délais.

- 
- i Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent
  - ii Il est de 18,4 % en moyenne, soit 14,3 % chez les filles et de 22,6 % chez les garçons
  - iii (13,5 décès par 100 000 personnes)
  - iv Loi C-73 intitulé Loi anti-inflation
  - v Loi 64 intitulé Loi visant le contrôle des prix et des salaires
  - vi Loi n°7 intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 2003, c. 12) et du projet de loi n°8 intitulé Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (L.Q. 2003 c. 13).
  - vii La loi 25, Loi sur les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et la loi 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
  - viii Projet de loi 31, Loi modifiant le Code du travail
  - ix Projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions
  - x Projet de loi 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche